

L'association, plus particulièrement l'association de solidarité, est un lieu de coopération entre différentes parties prenantes (administrateurs, salariés, usagers, bénévoles, partenaires, financeurs, collectivités publiques). Ces acteurs mettent leurs compétences et engagements au service d'un projet de transformation sociale. **La coopération se fonde sur l'ambition de réunir des acteurs, sur un territoire, afin de travailler ensemble à une œuvre commune.** Concrètement la coopération peut prendre la forme de collectifs informels, de partenariats formalisés ou non, de la conduite d'une action en commun, de la mutualisation d'actions, de moyens, de personnes, de ressources. Une coopération peut aussi se définir par la création d'un siège social, une nouvelle entité juridique (Association, Groupement d'Employeurs, Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale...), et aller jusqu'à la fusion d'associations. Quelque soit la forme des coopérations elles visent, sur un territoire, à l'amélioration de l'accompagnement des personnes par la mise en cohérence des acteurs.

Pour autant la pratique de la coopération est, dans un contexte de réformes abondantes, de recherche d'efficacité et de rationalisation des coûts, un exercice parfois délicat pour les acteurs associatifs.

Le réseau Uniopss-Uriopss se mobilise et engage ses adhérents à réfléchir, anticiper les démarches de coopération dans l'objectif de préserver la primauté d'un projet associatif destiné à répondre à des besoins sociaux. Pour le réseau, ces démarches nécessitent une vision partagée et une démarche collective concertée pour un progrès au service du projet des associations.

Coopérer, une volonté partagée

Dans une démarche de coopération, chaque acteur s'engage dans un projet commun tout en préservant sa propre identité associative. La coopération repose sur le volontariat, sur une libre adhésion de la part de l'ensemble des acteurs engagés. La liberté associative est essentielle dans la construction et la réalisation du projet de coopération : les partenaires doivent être choisis, le projet à élaborer voulu tout en prenant en compte l'environnement et ses contraintes. Les acteurs associatifs doivent ainsi prendre en compte un certain nombre de changements sur leur territoire :

- Les politiques sociales se complexifient.
- La gestion de l'action publique change de nature du fait de contraintes financières et d'une réglementation foisonnante.
- Le processus de repérage des besoins sociaux et de la définition des réponses sont modifiés par de nouvelles procédures comme l'appel à projet.
- Le phénomène associatif est confronté aux évolutions de la société : évolution du bénévolat, professionnalisation des activités, ...

Ainsi, l'environnement en pleine mutation impacte la stratégie des associations. Pour mener à bien leurs missions, leurs projets, elles sont invitées aujourd'hui à entreprendre autrement.

Coopérer, une démarche collective concertée

Une véritable coopération entre plusieurs acteurs est construite lorsque les intérêts des partenaires dans le projet, sont convergents.

Elle implique, en amont de la démarche, que chaque organisme ait interrogé :

- son propre projet pour interagir de manière cohérente avec le projet de coopération,
- sa stratégie pour conduire le changement auprès des parties prenantes de ses activités.

Même si l'objet des organismes est le même, les logiques d'action peuvent différer. Il est nécessaire que chaque partenaire prenne connaissance et respecte la légitimité de l'autre.

Dans ce contexte, il est essentiel que les organismes coopérants vérifient leur complémentarité et le partage d'une vision commune.

La coopération est un rapport de négociations dynamiques. La conduite du processus par un groupe-projet, permet aux partenaires de rechercher et valider les actions à mener en coopération. Cette coopération formalisée est d'autant plus nécessaire que, dans le contexte des politiques sanitaires et sociales du territoire, le projet de coopération est une démarche complexe supposant de déployer une stratégie associative réfléchie.

Coopérer, un progrès au service des projets des associations

La coopération est une opportunité de revoir la stratégie associative afin de mettre en cohérence le projet associatif et sa déclinaison opérationnelle avec l'évolution de l'environnement. A cette fin, une analyse prospective est à réaliser en prenant en compte l'interaction entre les facteurs externes (évolutions des politiques sociales) et les facteurs internes (la culture et modes de fonctionnement de l'association et des autres organismes).

Les dynamiques collectives sont alors un moyen d'agir dans l'environnement en créant des alliances avec d'autres pour réaliser ensemble un projet commun qui permette d'améliorer la qualité et la diversité de l'offre de services sur le territoire, en lien avec les politiques publiques.

Coopérer, notre conception de l'accompagnement

L'accompagnement mis en place par le réseau doit privilégier une approche globale des associations dans toutes leurs dimensions : vie associative, ressources humaines, qualité de service, droit social, gestion économique et financière....

Il s'appuie sur quatre principes :

▶ **Une démarche itérative**

La nature du projet initié par des associations est à la croisée de multiples logiques et acteurs. Un projet de coopération exige des temps répétés d'information, de négociation, de validation au sein de chaque organisme concerné et du collectif. Il est préconisé aux organismes de se donner les moyens d'une réelle réflexion qui s'inscrira dans un calendrier réaliste et suffisamment long.

▶ **Une démarche de coproduction**

La coproduction, qui consiste à faire travailler ensemble les partenaires du projet de coopération, est une méthode exigeante. Elle vise à construire des engagements, de la coresponsabilité autour du projet et implique une écoute réciproque. Cette démarche permet à nos adhérents de développer leurs compétences dans une optique de professionnalisation.

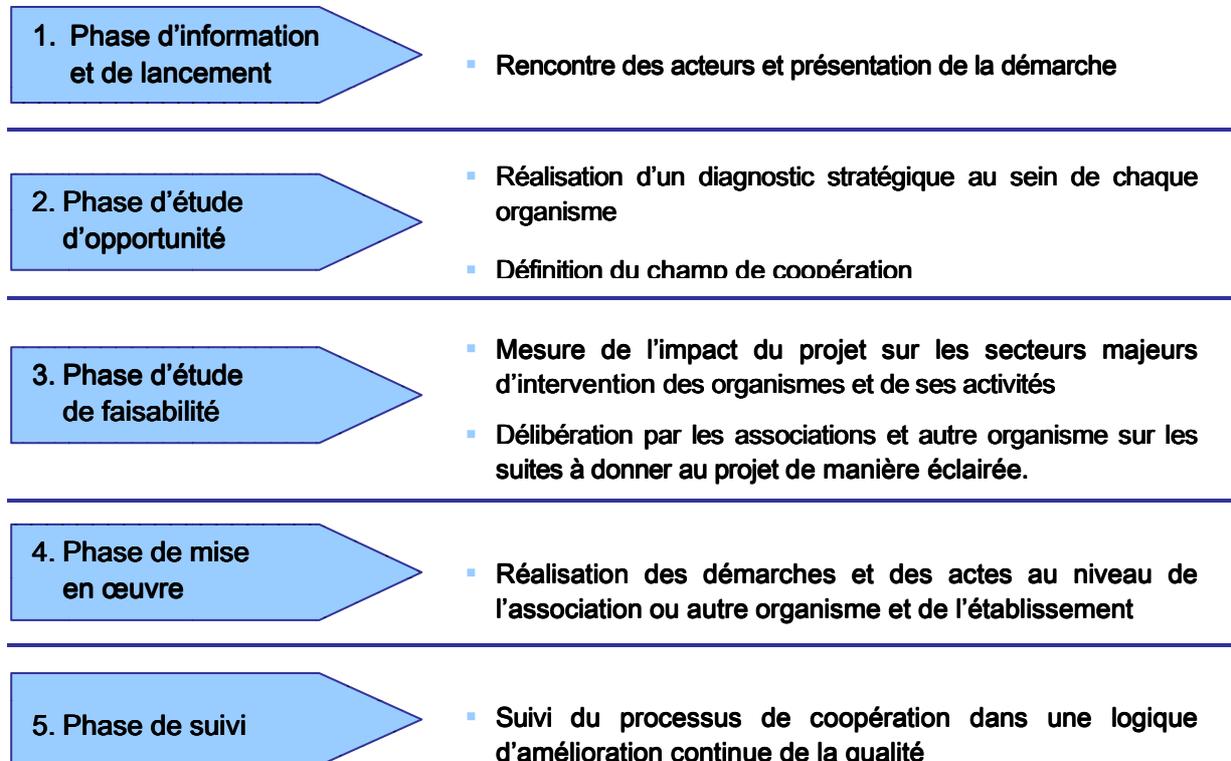
▶ **Une démarche stratégique et prospective**

Dans le cadre d'un comité de pilotage, les partenaires développeront une vision globale du projet et partageront une réflexion politique et stratégique.

▶ **Une démarche de réseau Uniopss/Uriopss**

Le réseau a développé une méthodologie et des outils pour accompagner ses adhérents dans les démarches de coopération. La méthodologie est consolidée et validée par le réseau.

Une approche organisée



Objectif final

Au terme de cette démarche, les dirigeants auront les moyens de :

- Valider leur projet de coopération
- Anticiper les conséquences du projet
- Mettre en œuvre leur projet de manière réfléchie et concertée

Un accompagnement dans la durée

La durée de la prestation est variable selon la nature de la demande et du nombre d'organismes engagées dans le projet. L'accompagnement se déroule en moyenne sur une période de 12 mois.

Le réseau Uniopss/Uriopss à votre écoute

Alsace Tél. 03 83 59 32 69 http://www.uriopss-alsace.asso.fr	Guadeloupe Tél. : 05 90 21 82 00	Normandie (Haute) Tél. 02 35 62 01 20 http://www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
Aquitaine Tél. 05 56 04 16 09 http://www.uriopss-aquitaine.asso.fr	Ile-de-France Tél. 01 44 93 27 00 http://www.uriopss-idf.asso.fr	Pays de la Loire Tél. 02 51 84 50 10 http://www.uriopss-pdl.asso.fr
Auvergne-Limousin Tél. 04 73 19 63 40 http://www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr	Languedoc-Roussillon Tél. 04 67 52 51 29 http://www.uriopss-lr.asso.fr	Picardie Tél. 03 22 71 74 74 http://www.uriopss-picardie.asso.fr
Bourgogne Tél. : 03 80 68 47 20 http://www.uriopss-bourgogne.asso.fr	Lorraine Tél. 03 83 59 32 69 http://www.uriopss-lorraine.asso.fr	Poitou-Charentes Tél. 05 49 88 74 41 http://www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
Bretagne Tél. 02 99 87 51 52 http://www.uriopss-bretagne.asso.fr	Martinique / Urass Tél. : 05 96 50 43 01 http://www.uriopss-martinique.com	Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse Tél. 04 96 11 02 20 http://www.uriopss-pacac.asso.fr
Centre Tél. 02 38 62 34 39 http://www.uriopss-centre.asso.fr	Midi-Pyrénées Tél. 05 61 40 49 87 http://www.uriopss-midipyrenees.asso.fr	LA Réunion - Mayotte Tél. : 0262 25 77 29 http://www.uriopss-reunion.asso.fr
Champagne-Ardenne Tél. 03 26 85 14 51 http://www.uriopss-ca.asso.fr	Nord-Pas de Calais Tél. 03 20 12 83 43 http://www.uriopss-npdc.asso.fr	Rhône-Alpes Tél. 04 72 84 78 10 http://www.uriopss-ra.asso.fr
Franche-Comté Tél. 03 81 82 18 13 http://www.uriopss-f-comte.asso.fr	Normandie (Basse) Tél. 02 31 35 46 50 http://www.uriopss-basse-normandie.asso.fr	Uniopss Tél. 01 53 36 35 00 http://www.uniopss.asso.fr

Pour plus d'informations contactez nous.

Uriopss :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :